

certaine parcelle de terrain des chemins de fer de l'État, située à Amos (Québec), et autorisant la cession à la ville d'Amos, par lettres patentes, de ladite parcelle de terrain pour la somme nominale de \$1.00.

2) Arrêté en conseil C.P. 1962-944, en date du 4 juillet 1962, retirant de la direction de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada une certaine parcelle de terrain des chemins de fer de l'État, située à Moncton (Nouveau-Brunswick), et autorisant la cession, par lettres patentes, à la *Canadian Liquid Air Properties Limited* dudit terrain pour la somme de \$10,000.

3) Arrêté en conseil C.P. 1962-1017, en date du 18 juillet 1962, confiant à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada la gestion et l'exploitation du *n.m. Confederation* à compter du 16 avril 1962.

4) Arrêté en conseil C.P. 1962-1123, en date du 8 août 1962, retirant de la direction de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada deux parcelles de terrain appartenant aux chemins de fer de l'État et situées dans la province du Manitoba, et autorisant le transfert de l'administration et de la gestion desdits terrains à Sa Majesté du chef de la province du Manitoba.

Par M. Bell (Carleton), membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) de l'Office national du film pour l'année terminée le 31 mars 1962, conformément à l'article 20(2) de la Loi nationale sur le film, chapitre 185, S.R.C., 1952, y compris le rapport de l'auditeur général concernant les comptes dudit Office.

Par M. Bell (Carleton),—Rapport (en français et en anglais) du Bibliothécaire national pour l'année terminée le 31 mars 1962, conformément à l'article 13 de la Loi sur la Bibliothèque nationale, chapitre 330, S.R.C., 1952.

Par M. Dinsdale, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaire des Ordonnances, chapitres 1 à 17, édictées par le commissaire en conseil des territoires du Nord-Ouest et sanctionnées le 4 août 1962, conformément à l'article 15 de la Loi sur les territoires du Nord-Ouest, chapitre 331, S.R.C., 1952, modifié en 1953-1954, et exemplaire de l'arrêté en conseil C.P. 1962-1193, en date du 22 août 1962, approuvant lesdites Ordonnances. (Texte anglais).

Par M. Dinsdale,—Exemplaire des Ordonnances, chapitres 1 à 27, édictées par le commissaire en conseil du territoire du Yukon et sanctionnées les 30 avril et 11 mai 1962, conformément à l'article 20 de la Loi sur le Yukon, chapitre 53, Statuts du Canada, 1952-1953, et copie de l'arrêté en conseil C.P. 1962-859, en date du 12 juin 1962, approuvant lesdites ordonnances. (Texte anglais).

Par M. Dinsdale,—Exemplaire d'une ordonnance, chapitre 1, édictée par le commissaire en conseil du territoire du Yukon et sanctionnée le 5 juillet 1962, conformément à l'article 20 de la Loi sur le Yukon, chapitre 53, Statuts du Canada, 1952-53, et copie de l'arrêté en conseil C.P. 1962-1289, en date du 12 septembre 1962, approuvant ladite ordonnance. (Texte anglais).

Par M. Dinsdale,—Exemplaire d'une ordonnance, chapitre 1, édictée par le commissaire en conseil du territoire du Yukon et sanctionnée le 24 juillet 1962, conformément à l'article 20 de la Loi sur le Yukon, chapitre 53, Statuts du Canada, 1952-53, et copie de l'arrêté en conseil C.P. 1962-1289, en date du 12 septembre 1962, approuvant ladite ordonnance. (Texte anglais).

Par M. Dinsdale,—Liste des répartitions et mises à point des dettes contractées pour avances de graines de semences, de fourrage pour les animaux et pour aide sous toute autre forme, effectuées durant la période allant du 19 janvier au 27 septembre 1962, conformément à l'article 2 de la Loi concernant certaines créances de la Couronne, chapitre 51, Statuts du Canada, 1926-27. (Version anglaise).